



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 06 décembre 2024

Procès-verbal N°32/12/2024

Le 06 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ANTONIOTTI DANIELE, BERNARD JULIEN, BRUYERE-ISNARD THIERRY, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, THIERRY LAURANT, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC, MURIEL RODIER, SOLIGNAC MICHELLE.

Absents excusés : NOEMIE BLANCHART-DABROWSKY, JEAN BRUNDO,

Procurations :

DAVID DELORME donne procuration à JEAN-LUC RIO. NATHALIE SERAIDARIAN à JOANNE DUSAUTOIR. AMBROSINO ERIC à MARGOTTON MAGALIE

la séance s'est tenue en présence du public et en visio en direct sur la page facebook de la mairie

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 10, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il y a des procurations (3 procurations).

Secrétaire de séance : Mme Joanne Dusautoir

ORDRE DU JOUR :

1- Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose adopter l'ordre du jour avec une modification de l'intitulé du Point 11. Cette délibération concerne un projet de service et Accueil vélo et pas une aire de Bivouac.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 11 octobre 2024

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du 11 octobre 2024

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- Remboursement transport scolaire pour les enfants de la commune dans le cadre du regroupement pédagogique

Comme chaque année, nous demandons aux familles qui résident sur la commune de Saint le jeune et qui dans le cadre du regroupement pédagogique sont amenés à utiliser le transport scolaire pour que leur enfant puisse se rendre à l'école de Banne, de se rapprocher de la mairie pour un remboursement. 10 enfants sont concernés pour un montant total de 900 euros au total.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le remboursement de 90 euros par enfant

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

4- Décision Modificative N°1 Remboursement FCTVA dans le cadre de la cession des modulaires

Monsieur le Maire donne des précisions sur ce dossier :



La commune avait perçu le FCTVA lors de l'achat de 2 bungalows en 2019. Nous les avons revendu depuis, il faut donc restituer une partie de la somme perçue à ce titre soit 350 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Décision Modificative N°2 Régularisations d'écritures SDE07 éclairage public 2021-2023

Lorsque nous avons établi le schéma directeur de l'éclairage public nous avons établi un échéancier de paiement au SDE07 jusqu'en 2023 cela correspondait aux sommes suivantes :

- 2021 : 8 834 euros
- 2022 : 7 834 euros
- 2023 : 11 584 euros

La trésorerie générale nous demande d'annuler ces différents titres et de les repasser en écriture sur un autre compte. Cela ne change rien pour nous en terme financier.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

6- Décision Modificative N°3 Constatation dette Electrification SDE07 Cabanon des chasseurs

Concernant l'électrification du cabanon des chasseurs (propriété communale) :

En fait cette somme de 5 704,77 euros qui constituait la partie commune (reste à charge) pour l'électrification du cabanon de la commune qui est prêté à l'association de chasse, avait été constaté budgétairement en une seule fois. On nous demande de refaire les écritures avec une autre formulation comme si c'était un prêt sur 6 ans.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

7- Décision Modificative N°4 Constatation dette Eclairage public Schéma directeur

Monsieur le Maire donne des précisions sur ce dossier :

Le schéma directeur de l'éclairage public qui a consisté à remplacer la totalité des luminaires par des éclairages LED avec le SDE07 est concerné par la même procédure que le cabanon des chasseurs. On nous demande de refaire les écritures avec une autre formulation comme si on faisait un prêt sur 6 ans. Avec émission d'un titre par an.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

8- Surendettement Créances éteintes budget EAU

Deux dossiers passés dans le cadre de la commission de surendettement qui nous demande d'annuler deux dettes :

- 2014-2018 pour une personne pour un montant de 1 755,89 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

- 2020-2024 pour une personne pour un montant de 643,09 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

9- Délibération coupe de bois et plantations forêt communale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'information de l'Office National des Forêts qui nous fait connaître qu'une coupe de pin maritime préalable à la plantation d'une collection nationale de cormier, dont les plants ont été élevés par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agronomie, l'Alimentation et l'Environnement) en parcelle 203 sur 1.63 ha est inscrite à l'EA 2025.

Ces bois sont situés sur la bande débroussaillée par les forestiers sapeurs. En réduisant le nombre de tiges de pin maritime, et en les substituant à une espèce feuillue comme le cormier, le risque incendie diminuera sur l'ensemble du massif.

Ces travaux seront financés dans le cadre d'un mécénat. Une partie de la vente des bois autofinancera le projet de plantation.



Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter

- L'inscription à l'EA2025 de la coupe de la parcelle 203 pour une contenance de 1.63 ha.
- Le projet, sur principe, de plantation de la collection nationale de Cormier et sollicite l'ONF pour la rédaction d'une convention de mécénat, et l'INRAE pour une convention de suivi du dispositif

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

10- Délibération achats de parcelles à la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

Le maire précise que nous avons évoqué cette possibilité d'acquisition de parcelles appartenant à la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, qui propose de rétrocéder les parcelles **BD 160, 161 et 162** à la commune de St Paul le Jeune, avec les mêmes conditions et prix que lors de l'acquisition initiale. A savoir : surface 2 783 m² x 3 € = 8 349 € + frais de notaire pour un total de 9 000 € environ. Le Maire sollicite l'accord du conseil pour engager les démarches nécessaires à cette acquisition.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

11- Délibération Demande de subventions projet d'aire de service et d'accueil vélo

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une aire de service vélo à proximité de la voie douce (près de l'entrée du tunnel sud). Cela consisterait à :

- Prévoir un point d'eau et WC
- Une aire de pique-nique
- Une possibilité de recharger son vélo électrique
- Une possibilité de réparer son vélo

Cela nécessite des plantations d'arbres et d'aménagement afin de rendre le lieu agréable et accueillant. Nous pouvons déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME.

Il conviendra de gérer les accès afin que ce lieu ne soit pas dégradé et facile d'entretien.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander des subventions à nos différents partenaires (Conseil Département, Région , Préfecture et ADEME) pour un montant estimatif de 50 000 euros HT maximum

Contre	Abstention	Pour
0	1	12

12- Délibération Installation de panneaux photovoltaïque toit médiathèque partenariat SDE07

Monsieur le Maire souhaite qu'on décide de l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la médiathèque ; Après étude sur le potentiel photovoltaïque de la commune par le SDE07, il apparaît que ce toit permettrait d'installer une structure de 36KW. Les diverses modalités de revente seront explorées mais l'autoconsommation sur nos propres bâtiments sera la priorité.

Monsieur le Maire souhaite conventionner avec le SDE07 par maîtrise d'ouvrage déléguée afin que ce projet soit réalisé dans les meilleures conditions. Ce projet d'investissement serait de 47 604 euros HT avec une rémunération du SDE07 au taux de 3% soit 1 322 euros HT

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

13- Délibération stratégie Vélo en lien avec la communauté de communes

Dans le cadre de la stratégie « Pleine Nature », la communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, nous propose d'équiper les aires de services dédiées pour favoriser l'accueil des pratiquants de vélos.

La commune peut donc acquérir dans ce cadre du mobilier urbain (table de pique-niques, station de gonflage.) Avec une subvention importante. Le reste à charge pour la commune serait de 4 094,64 euros HT.

Pour cela il faut passer avec la communauté de communes une convention de mandat relative à l'acquisition des équipements nécessaires et de déléguer au Maire la signature de l'avenant financier portant sur le montant définitif de la participation communale après l'ouverture des plis du marché.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13



14- Convention avec le SDEA pour une mission d'assistance technique voirie

Il est nécessaire de renouveler la convention avec le SDEA pour la mission d'assistance technique concernant la voirie ; Cette assistance est très utile car elle nous permet d'avoir un suivi des travaux routiers avec les entreprises ; Le montant de cette convention s'élève à 2,75 euros par habitant (984 habitants) soit 2 706 euros HT

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

15- ABC de la Biodiversité

Magalie MARGOTTON rappelle la démarche initiée depuis 2019 qui consiste à faire un inventaire faunistique, floristique et environnemental de la commune. Pour cela un groupe s'est constitué autour de scientifiques, d'associations locales et du Parc National de Cévennes. Nous arrivons au bout de la démarche avec des orientations et un plan d'action communal.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail réalisé et la richesse de biodiversité de notre territoire. Une discussion s'engage autour des orientations et du plan d'actions communales qu'il ne faut pas voir comme des contraintes qui viendraient s'imposer aux réglementations environnementales actuelles, mais plutôt comme des propositions et des conseils. Magalie MARGOTTON se propose de revoir avec le groupe de pilotage si les formulations pouvaient être modifiées pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

16- Informations diverses

Les bonnes nouvelles :

Nous avons reçu une subvention **du Conseil Départemental de 25 449 euros** qui se décompose de la façon suivante :

- **Pacte routier 15 649 euros** :
Réfection route de Sauvas 12 359 euros et Réfection route Beaumarelle/Soucherède 3 290 euros
- **Atout ruralité 9 800 euros** pour le Skate Park

On a lancé la commande des travaux du cabanon des chasseurs.

Le repas des aînés aura lieu le Mercredi 11 Janvier à la Salle Doulovy.

Les Vœux de la municipalité auront lieu Samedi 11 janvier à 18h30

La séance est levée à 22H30

La parole est donnée à la salle et aux questions par internet : Pas de questions

Le Maire

Thierry BRUYERE-ISNARD



La Secrétaire de séance

Joanne DUSAUTOIR

